

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE

2019

CYCLISME

BMX

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**



Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Tél : **08.11.04.05.55** (non surtaxé) – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>

Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés à la FFC sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire

5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif , qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image

6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par l'Entraîneur national en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Pays
1	Stage national cadettes N°1 – BOURGES Programme DETECTION	31/10/18	02/11/18	3	FRA
2	Stage national cadets N°1 – BOURGES Programme DETECTION	02/11/18	04/11/18	3	FRA
3	Tests N°1 - Préparation hivernale – SQY Programmes OLYMPIQUE	10/12/18	14/12/18	5	FRA
4	Stage pré-saison collectif féminin U22 N°1 – ALICANTE Programmes JEUNE / RELEVE	04/02/19	08/02/19	5	ESP
5	Stage national cadets N°2 – SQY Programme DETECTION	07/02/19	10/02/19	4	FRA
6	Stage national cadettes N°2 – SQY Programme DETECTION	14/02/19	17/02/19	4	FRA
7	Stage pré-saison collectif féminin U22 N°2 – BOURGES Programmes JEUNE / RELEVE	04/03/19	08/03/19	5	FRA
8	Revue d'effectif juniors hommes – SQY Programme JEUNE	11/03/19	15/03/19	5	FRA
9	Stage pré-saison élites hommes – SQY Programmes RELEVE / OLYMPIQUE	18/03/19	22/03/19	5	FRA
10	Stage pré-saison collectif féminin U22 N°3 – SQY Programmes JEUNE / RELEVE	08/04/19	12/04/19	5	FRA
11	CDM N°1 – MANCHESTER Programmes RELEVE / OLYMPIQUE	26/04/19	28/04/19	3	GB
12	CDM N°2 – PAPENDAL Programmes RELEVE / OLYMPIQUE	10/05/19	12/05/19	3	PB
13	CDM N°3 – SQY Programmes RELEVE / OLYMPIQUE	07/06/19	09/06/19	3	FRA
14	Stage prépa championnat du monde - ZOLDER Programmes JEUNE / RELEVE / OLYMPIQUE	24/06/19	28/06/19	5	BEL
15	Championnat d'Europe – VALMERIA Programme JEUNE / RELEVE / OLYMPIQUE	12/07/19	14/07/19	3	LET
16	Championnat du monde – ZOLDER Programmes JEUNE / RELEVE / OLYMPIQUE	25/07/19	27/07/19	3	BEL
17	CDM N°4 – ROCKHILL Programme OLYMPIQUE	13/09/19	15/09/19	3	USA
18	CDM N°5 – SANTIAGO DEL ESTERO Programme OLYMPIQUE	27/09/19	29/09/19	3	ARG
19	Stage national de détection féminines – BOURGES Programme DETECTION	27/09/19	29/09/19	3	FRA
20	Test event olympique – TOKYO Programme OLYMPIQUE	09/10/19	13/10/19	5	JAP



MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE ELITE

Parcours de compétitions 2019 - ELITE

➔ Objectif ELITE 2019 :

- Championnat du monde : ZOLDER (BEL) – 25 au 27 juillet 2019.

➔ Epreuves permettant la sélection au championnat du monde :

- Coupe du monde 1 : MANCHESTER (GB) – 26 au 28 avril 2019.
- Coupe du monde 2 : PAPENDAL (PB) – 10 au 12 mai 2019.
- Coupe du monde 3 : SAINT QUENTIN EN YVELINES (FRA) – 7 au 9 juin 2019.

➔ Principes ELITE :

- Est considéré comme élite tout(e) pilote évoluant en catégorie élite en compétitions internationales.
- L'objectif est de se servir des compétitions internationales de références et courues sur le format olympique pour sélectionner l'équipe de France élite sur les championnats du Monde. En dehors de cette course « objectif », les équipes de France élites seront engagées sur les coupes du monde.

➤ Etablissement du « programme olympique » :

La direction technique nationale détermine le programme d'actions dédié à l'accompagnement du « collectif olympique ». Ce collectif est établi sur la base de performances internationales élites réalisées au cours de l'olympiade, au regard des critères de sélectionnabilité aux Jeux Olympiques et de la capacité à intégrer son projet personnel au sein d'un projet collectif France fort, orienté vers les prochains Jeux Olympiques.

Les pilotes sont informés individuellement par le manager de la discipline de leur appartenance à ce collectif olympique.

L'appartenance à ce collectif est réévaluée tous les 18 mois environ. C'est à dire aux échéances suivantes pour l'olympiade 2017 - 2020 :

- Janvier 2017.
- Après le second championnat du monde de l'olympiade, soit juillet 2018 (mi-olympiade).
- Novembre 2019.

➤ Etablissement du « programme relève » :

La direction technique nationale détermine le programme d'actions dédié à l'accompagnement du « collectif relève ». Ce collectif est établi sur la base de performances internationales juniors ou élites réalisées au cours de la saison N-1, au regard de la déclinaison des critères de sélectionnabilité aux Jeux Olympiques et de la capacité à intégrer son projet personnel au sein d'un projet collectif France fort, orienté vers les championnats du monde élite.

Les pilotes sont informés individuellement par le manager de la discipline de leur appartenance à ce collectif relève.

L'appartenance à ce collectif est réévaluée chaque saison.

Seuls les pilotes ayant réalisés des performances internationales significatives à l'issue de leur 2^{nde} année junior (exemple : podium au championnat du monde junior) peuvent bénéficier du statut « relève » pendant leurs deux premières saisons en élite.

CHAMPIONNAT DU MONDE - ELITE

ZOLDER (BEL) – 25 au 27 juillet 2019

Annonce sélection : après CDM SQY

➔ Critères de qualification :

- En catégories élites (hommes et femmes), seuls les pilotes sélectionné(e)s en équipe de France peuvent prendre part au championnat du monde.
- Le DTN peut ne pas remplir la totalité des quotas attribués pour l'épreuve en question.

Quotas élites hommes :

CLASSEMENT UCI PAR NATIONS SAISON 2018	Nombre de quotas
1 ^{ère} à 4 ^{ème} nations	6
5 ^{ème} à 8 ^{ème} nations	5
9 ^{ème} à 14 ^{ème} nations	3
15 ^{ème} à 23 ^{ème} nations	2

- Les pilotes classés dans les 16 premiers du classement UCI individuel 2018 sont qualifiés nominativement en plus des quotas ci-dessus.
- Chaque nation non qualifiée a le droit d'enregistrer 1 pilote en élites hommes.
- Chaque nation a le droit d'enregistrer 2 pilotes de réserve.

Quotas élites femmes :

CLASSEMENT UCI PAR NATIONS SAISON 2018	Nombre de quotas
1 ^{ère} à 4 ^{ème} nations	5
5 ^{ème} et 8 ^{ème} nations	4
9 ^{ème} à 14 ^{ème} nations	3
15 ^{ème} à 23 ^{ème} nations	2

- Les pilotes classées dans les 8 premières du classement UCI individuel 2018 sont qualifiées nominativement en plus des quotas ci-dessus.
- Chaque nation non qualifiée a le droit d'enregistrer 1 pilote en élites femmes.
- Chaque nation a le droit d'enregistrer 2 pilotes de réserve.

➔ Critères de sélectionnabilité des pilotes :

Les pilotes qualifiés nominativement pour le championnat du monde Elite 2019 sont sélectionnables en équipe de France pour cette compétition.

Au regard de la saison 2018, les pilotes appartenant au « collectif olympique » sont sélectionnables en équipe de France pour cette compétition.

Les pilotes ayant obtenu au moins une performance ci-dessous sont sélectionnables :

ELITES	HOMMES	FEMMES
Saison 2019	-Top 16 au classement CDM au 10/06/2019	-Top 16 au classement CDM au 10/06/2019

**CDM : coupe du monde*

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionnable à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence élite courues sur le format olympique.

Les quotas restants après la phase de sélectionnabilité, s'ils sont attribués, sont orientés prioritairement vers des pilotes issus ou en capacité d'intégrer le « collectifs relève » déterminé par la DTN, au regard de l'analyse des épreuves internationales de référence élite.

➔ Critères de sélection nominative des pilotes titulaires et remplaçants :

Parmi les sportifs sélectionnables et dans l'objectif de sélectionner les pilotes ayant les plus grandes capacités à obtenir l'or ou une médaille en championnat du monde et/ou aux Jeux Olympiques, la sélection nominative des titulaires et remplaçants sera effectuée selon les critères suivants :

1. Performances entre le 1^{er} janvier 2019 et le 10 juin 2019 :

- Analyse des résultats du pilote sur les compétitions de niveau mondial (coupes du monde).

2. Respect du fonctionnement équipe de France :

- Analyse de l'état d'esprit du pilote et de sa capacité à intégrer son projet personnel au sein d'un projet collectif France fort ;
- Analyse du comportement du pilote vis à vis de l'ensemble des acteurs de l'équipe de France BMX (pilotes, staff, DTN, intervenants extérieurs...) ;
- Analyse du respect des consignes et des différents protocoles mis en place en équipe de France lors des temps de stages et de compétitions mais aussi dans le suivi de l'entraînement ainsi que dans le suivi médical et paramédical ;
- Analyse de l'assiduité du pilote et de son attitude lors des temps de stages, entraînements, évaluations et compétitions en équipe de France. Le pilote devra démontrer sa volonté d'adhérer à une préparation spécifique et à un programme de compétitions de niveau mondial validé en amont par le sélectionneur du collectif France.

➤ Cas médical :

Le DTN étudie toute sélectionnabilité potentielle de pilotes en retour à la compétition après une problématique médicale. Pour prendre sa décision, le DTN s'appuie sur les éléments suivants :

- Avis médical du médecin en charge des équipes de France BMX ;
- Résultats internationaux antérieurs et expérience internationale du pilote ;
- 2 dernières performances internationales avant blessure ou niveau de performance internationale en reprise de compétition.

CHAMPIONNAT D'EUROPE - ELITE

VALMERIA (LET) – 12 au 14 juillet 2019

Annonce qualification - sélection : après CDF SQY

➔ Critères de qualification :

- ➔ [Quotas élites hommes](#) : 16 pilotes
- ➔ [Quotas élites femmes](#) : 16 pilotes
- Seuls les pilotes sélectionnables pour le championnat du monde sont sélectionnables en équipe de France pour le championnat d'Europe.
- Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionnable à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence élite courues sur le format olympique.
- Le DTN peut ne pas remplir la totalité des quotas attribués pour l'épreuve en question.
- Exceptionnellement pour cette mission, l'équipe de France sera constituée sous réserve de financements disponibles.

➔ Qualification nominative des quotas élites HORS EQUIPE DE FRANCE :

La qualification nominative des pilotes élites hors équipe de France pour le championnat d'Europe 2019 s'effectue selon les critères suivants entre le 1^{er} janvier 2019 et le 11 juin 2019 :

- Analyse des résultats du pilote sur les épreuves internationales de référence élite (coupes du monde et european cup) au regard des minimas de performance suivants :
 - Avoir été au moins ¼ de finaliste sur une manche de coupe du monde 2019.
 - Avoir été au moins ½ finaliste sur une manche d'european cup 2019.
- Analyse des résultats du pilote sur les manches de coupe de France élite si besoin de départager :
 - Quotas restants attribués selon le classement coupe de France au 11 juin 2019.

➔ Cas médical :

Le DTN étudie toute sélectionnabilité potentielle de pilotes en retour à la compétition après une problématique médicale. Pour prendre sa décision, le DTN s'appuie sur les éléments suivants :

- Avis médical du médecin en charge des équipes de France BMX ;
- Résultats internationaux antérieurs et expérience internationale du pilote ;
- 2 dernières performances internationales avant blessure ou niveau de performance internationale en reprise de compétition.

COUPES DU MONDE 2019 - ELITE

➔ Critères de sélectionnabilité des pilotes :

Au regard de la saison 2018, les pilotes des collectifs « olympique » et « relève » déterminés par la DTN sont sélectionnables en équipe de France pour les coupes du monde ci-dessous :

- CDM 1 : MANCHESTER (GB) – 26 au 28 avril 2019.
- CDM 2 : PAPENDAL (PB) – 10 au 12 mai 2019.
- CDM 3 : SAINT QUENTIN EN YVELINES (FRA) – 7 au 9 juin 2019.

Après la coupe du monde de PAPENDAL, les pilotes n'appartenant pas à l'un de ces deux collectifs et ayant obtenu à minima la performance ci-dessous sont sélectionnables pour la coupe du monde de SQY :

ELITES	HOMMES	FEMMES
Saison 2019	-Top 16 au classement CDM au 13/05/2019	-Top 16 au classement CDM au 13/05/2019

Seuls les pilotes du collectif « olympique » déterminés par la DTN après le championnat du monde sont sélectionnables en équipe de France pour les compétitions ci-dessous :

- CDM 4 : ROCKHILL – du 13 au 15 septembre 2019.
- CDM 5 : SANTIAGO DEL ESTERO – du 27 au 29 septembre 2019.
- TEST EVENT OLYMPIQUE : TOKYO – du 11 au 13 octobre 2019.

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote garde la possibilité d'acquérir le statut de sélectionnable à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence élite.

➔ Critères de sélection nominative des pilotes titulaires et remplaçants :

Parmi les sportifs sélectionnables et dans l'objectif de sélectionner les pilotes ayant les plus grandes capacités à obtenir l'or ou une médaille en championnat du monde et/ou aux Jeux Olympiques, la sélection nominative des titulaires et remplaçants est effectuée selon les critères suivants :

1. Performances au moment de l'annonce de la sélection :

- Analyse des résultats du pilote sur les compétitions internationales de référence élite.

2. Respect du fonctionnement équipe de France :

- Analyse de l'état d'esprit du pilote et de sa capacité à intégrer son projet personnel au sein d'un projet collectif France fort ;
- Analyse du comportement du pilote vis à vis de l'ensemble des acteurs de l'équipe de France BMX (athlètes, staff, DTN, intervenants extérieurs...) ;

- Analyse du respect des consignes et des différents protocoles mis en place en équipe de France lors des temps de stages et de compétitions mais aussi dans le suivi de l'entraînement ainsi que dans le suivi médical et paramédical ;
- Analyse de l'assiduité du pilote et de son attitude lors des temps de stages, entraînements, évaluations et compétitions en équipe de France. Le pilote devra démontrer sa volonté d'adhérer à une préparation spécifique et à un programme de compétitions de niveau mondial validé en amont par le sélectionneur du collectif France.

➤ Cas médical :

Le DTN étudie toute sélectionnabilité potentielle de pilotes en retour à la compétition après une problématique médicale. Pour prendre sa décision, le DTN s'appuie sur les éléments suivants :

- Avis médical du médecin en charge des équipes de France BMX ;
- Résultats internationaux antérieurs et expérience internationale du pilote ;
- 2 dernières performances internationales avant blessure ou niveau de performance internationale en reprise de compétition.

STAGE PREPA MONDIAL

ZOLDER (BEL) – 24 au 28 juin 2019

➔ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Tout pilote sélectionné en équipe de France pour le championnat du monde 2019.

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionné nominativement à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence élite.

TESTS DE SUIVI N°1

SQY (FRA) – 10 au 14 décembre 2018

➔ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Collectif « olympique » déterminé par la DTN ;

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionné nominativement à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence élite.

STAGE PRE-SAISON HOMMES

SQY (FRA) – 18 au 22 mars 2019

➔ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Collectif « olympique » déterminé par la DTN ;
- Collectif « relève » déterminé par la DTN.

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionné nominativement à partir de l'analyse des épreuves nationales et/ou internationales de référence junior et élite.

STAGES PRE-SAISON FEMMES

ALICANTE (ESP) – 4 au 8 février 2019

BOURGES (FRA) – 4 au 8 mars 2019

SQY (FRA) – 8 au 12 avril 2019

➔ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Collectif « olympique » déterminé par la DTN ;
- Collectif « relève » déterminé par la DTN ;

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionné nominativement à partir de l'analyse des épreuves nationales et/ou internationales de référence junior et élite.



MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE JUNIOR

Parcours de compétitions 2019 – JUNIOR

➔ Objectif JUNIORS 2019 :

- Championnat du monde : ZOLDER (BEL) – 25 au 27 juillet 2019.

➔ Epreuves permettant la sélection au championnat du monde:

- European cup 1 : VERONE (ITA) – 29 au 31 mars 2019.
- European cup 2 : ZOLDER (BEL) – 19 au 21 avril 2019.
- European cup 3 : RADE (NOR) – 3 au 5 mai 2019.
- European cup 4 : SARRIANS (FRA) – 24 au 26 mai 2019.

➔ Principes JUNIORS :

- Est considéré comme junior tout(e) pilote évoluant en catégorie junior en compétitions internationales.
- Les équipes de France juniors sont engagées sur le championnat du monde.

➔ Etablissement du « programme jeune » :

La Direction technique nationale détermine le programme d'actions dédié à l'accompagnement du « collectif Jeune ». Ce collectif est établi sur la base de performances internationales juniors réalisées au cours de la saison, au regard de critères de sélectionnabilité juniors et de la capacité à intégrer son projet personnel au sein d'un projet collectif France fort, orienté vers les championnats du monde junior.

Les pilotes concernés sont invités à la « revue d'effectif junior » annuelle se tenant au Centre national du cyclisme au mois de mars.

L'appartenance à ce collectif est déterminée au fur et à mesure de la saison en cours.

CHAMPIONNAT DU MONDE – JUNIOR

ZOLDER (BEL) – 25 au 27 juillet 2019

Annonce qualification - sélection : après CDM SQY

➔ Critères de qualification :

➔ Quotas juniors hommes :

CLASSEMENT UCI PAR NATIONS SAISON 2018	Nombre de quotas
1 ^{ère} à 4 ^{ème} nations	6
5 ^{ème} à 8 ^{ème} nations	5
9 ^{ème} à 14 ^{ème} nations	3
15 ^{ème} à 23 ^{ème} nations	2

- Chaque nation non qualifiée a le droit d'enregistrer 1 pilote.
- Chaque nation a le droit d'enregistrer 2 pilotes de réserve.

➔ Quotas juniors femmes :

CLASSEMENT UCI PAR NATIONS SAISON 2018	Nombre de quotas
1 ^{ère} à 4 ^{ème} nations	5
5 ^{ème} à 8 ^{ème} nations	4
9 ^{ème} à 14 ^{ème} nations	3
15 ^{ème} à 23 ^{ème} nations	2

- Chaque nation non qualifiée a le droit d'enregistrer 1 pilote.
- Chaque nation a le droit d'enregistrer 2 pilotes de réserve.

Rappel : le DTN peut ne pas remplir la totalité des quotas attribués pour l'épreuve en question.

➔ Qualification nominative des quotas juniors HORS EQUIPE DE FRANCE :

La qualification nominative des pilotes juniors hors équipe de France pour le championnat du monde 2019 s'effectue selon les critères suivants entre le 1^{er} janvier 2019 et le 10 juin 2019 :

- Analyse des résultats du pilote sur les manches d'european cup.
- Analyse des prestations du pilote sur les manches de coupe du monde si besoin de départager.

➔ Critères de sélection nominative des pilotes titulaires et remplaçants EN EQUIPE DE FRANCE JUNIOR :

Parmi les sportifs qualifiés et dans l'objectif de sélectionner les pilotes ayant les plus grandes capacités à obtenir l'or ou une médaille en championnat du monde junior, la sélection nominative des titulaires et remplaçants est effectuée selon les critères suivants :

1. Performances entre le 1^{er} janvier 2019 et le 10 juin 2019 :

- Analyse des résultats du pilote sur les manches d'european cup.
- Sélectionnabilité en équipe de France junior basée sur les performances suivantes :

JUNIORS	HOMMES	FEMMES
Saison 2019	-1 x victoire sur une manche EC* au 10/06/2019 ou -Top 3 au classement EC au 10/06/2019	-1 x victoire sur une manche EC* au 10/06/2019 ou -Top 3 au classement EC au 10/06/2019

EC : european cup

- Analyse des prestations du pilote sur les manches de coupe du monde si besoin de départager.
- Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionnable à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence junior.

2. Respect du fonctionnement équipe de France :

- Analyse de l'état d'esprit du pilote et de sa capacité à intégrer son projet personnel au sein d'un projet collectif France fort ;
- Analyse du comportement du pilote vis à vis de l'ensemble des acteurs de l'équipe de France BMX (athlètes, staff, DTN, intervenants extérieurs...);
- Analyse du respect des consignes et des différents protocoles mis en place en équipe de France lors des temps de stages et de compétitions mais aussi dans le suivi de l'entraînement ainsi que dans le suivi médical et paramédical ;
- Analyse de l'assiduité du pilote et de son attitude lors des temps de stages, entraînements, évaluations et compétitions en équipe de France.

➤ Statut prioritaire :

Au regard de la saison 2018, les pilotes juniors 1 en 2018 qui répondent au critère suivant sont sélectionnables en équipe de France pour le championnat du monde 2019 :

- Finaliste du championnat du monde junior 2018.

➤ Cas médical :

Le DTN étudie toute sélectionnabilité potentielle de pilotes en retour à la compétition après une problématique médicale. Pour prendre sa décision, le DTN s'appuie sur les éléments suivants :

- Avis médical du médecin en charge des équipes de France BMX ;
- Résultats internationaux antérieurs et expérience internationale du pilote ;
- 2 dernières performances internationales avant blessure ou niveau de performance internationale en reprise de compétition.

CHAMPIONNAT D'EUROPE – JUNIOR

VALMERIA (LET) – 12 au 14 juillet 2019

Annonce qualification - sélection : après CDF SQY

➔ Critères de qualification :

➔ Quotas juniors hommes : 16 pilotes

➔ Quotas juniors femmes : 16 pilotes

- Seuls les pilotes sélectionnables pour le championnat du monde junior sont sélectionnables en équipe de France pour le championnat d'Europe junior.
- Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionnable à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence junior.
- Le DTN peut ne pas remplir la totalité des quotas attribués pour l'épreuve en question.
- Exceptionnellement pour cette mission, l'équipe de France sera constituée sous réserve de financements disponibles.

➔ Qualification nominative des quotas juniors HORS EQUIPE DE FRANCE :

La qualification nominative des pilotes juniors hors équipe de France pour le championnat d'Europe 2019 s'effectue selon les critères suivants entre le 1^{er} janvier 2019 et le 11 juin 2019 :

- Analyse des résultats du pilote sur les manches d'european cup, au regard des minimas de performance suivants :
 - Avoir été au moins ½ finaliste sur une manche d'european cup 2019.
- Analyse des résultats du pilote sur les manches de coupe de France juniors si besoin de départager :
 - Quotas restants attribués selon le classement coupe de France au 11 juin 2019.

➔ Cas médical :

Le DTN étudie toute sélectionnabilité potentielle de pilotes en retour à la compétition après une problématique médicale. Pour prendre sa décision, le DTN s'appuie sur les éléments suivants :

- Avis médical du médecin en charge des équipes de France BMX ;
- Résultats internationaux antérieurs et expérience internationale du pilote ;
- 2 dernières performances internationales avant blessure ou niveau de performance internationale en reprise de compétition.

STAGE PREPA MONDIAL

ZOLDER (BEL) – 24 au 28 juin 2019

➔ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Tout pilote sélectionné en équipe de France pour le championnat du monde junior.

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionné nominativement à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence junior.

REVUE D'EFFECTIF HOMMES

SQY (FRA) – 11 au 15 mars 2019

➔ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Collectif « jeune » déterminé par la DTN.
- Choix du coach suite au stage national cadets N°1 de Toussaint 2018 pour les juniors 1^{ère} année en 2019.

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionné nominativement à partir de l'analyse des épreuves internationales de référence cadet et junior.

STAGES PRE-SAISON FEMMES

ALICANTE (ESP) – 4 au 8 février 2019

BOURGES (FRA) – 4 au 8 mars 2019

SQY (FRA) – 8 au 12 avril 2019

➔ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Collectif « jeune » déterminé par la DTN.

Dans l'intérêt de l'Equipe de France, un pilote peut être sélectionné nominativement à partir de l'analyse des épreuves nationales et/ou internationales de référence cadette et junior.



STAGES NATIONAUX MINIMES ET CADETS

STAGE NATIONAL N°1

***BOURGES (FRA) – 31 oct au 2 nov 2018 – FILLES
BOURGES (FRA) – 2 au 4 nov 2018 - GARCONS***

➔ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Collectifs minimes 2, cadets 1 et 2 déterminés par la DTN au regard :
 - De l'analyse des résultats de la saison N-1 pour chaque année d'âge, lors des épreuves de référence suivantes :
 - Challenge mondial 13, 14, 15 et 16 ans.
 - Challenge européen 13, 14, 15 et 16 ans.
 - Championnat de France cadet (ou Trophée de France pour les minimes 2).
 - Du choix du coach suite :
 - Aux stages régionaux minimes-cadets sur format olympique, et après recommandations du conseiller technique national BMX.
 - Au stage national de détection « féminines » de septembre 2018.

STAGE NATIONAL N°2

SQY (FRA) – 7 au 10 février 2019 – GARCONS

SQY (FRA) – 14 au 17 février 2019 - FILLES

➤ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Collectifs minimes 2, cadets 1 et 2 déterminés par la DTN au regard :
 - De l'analyse des résultats de la saison N-1 pour chaque année d'âge, lors des épreuves de référence suivantes :
 - Challenge mondial 13, 14, 15 et 16 ans.
 - Challenge européen 13, 14, 15 et 16 ans.
 - Championnat de France cadet (ou Trophée de France pour les minimes 2).
 - Du choix du coach suite :
 - Au stage national minimes et cadets N°1.
 - Aux stages régionaux minimes-cadets sur format olympique, et après recommandations du conseiller technique national BMX.
 - Au stage national de détection « féminines » de septembre 2018.

STAGE NATIONAL DE DETECTION

FEMININES

BOURGES (FRA) – 27 au 29 septembre 2019

➤ Critères de sélection nominative des pilotes :

- Choix du coach suite :
 - Aux stages inter-régionaux de détection féminines 2019 et après recommandations de la responsable du suivi des féminines BMX.
 - Aux stages régionaux minimes-cadets et après recommandations du conseiller technique national BMX.

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – 78 180 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Emmanuelle LAPIERRE - E-mail : e.lapierre@ffc.fr - Tél: +33 (0)1 81 88 09 52

Les cadres de la discipline

- SASTRE Julien – Manager filière BMX / Sélectionneur équipe de France BMX.
- VIOLAIN Mickaël – Entraîneur pôle France élite SQY / Coach équipe de France élite.
- MARCHAL Simon – Entraîneur pôle France élite SQY / Coach équipe de France junior.
- ARSCHOOT Nicolas – Entraîneur filière BMX / Coach équipe de France élite.
- CHERBONNEL Yann – Responsable pôle France jeune Bourges / Responsable détection.
- BENQUEY Nicolas – Entraîneur pôle France jeune Bourges.
- BOUTTE Florent – Conseiller technique national BMX.
- ROUGIE Anne – Responsable suivi des féminines / Coach équipe de France féminine.

Diffusion des Sélections en Equipe de France



The screenshot shows the website www.ffc.fr. A red callout points to the URL in the browser address bar. Another red callout points to the 'DTN' menu item in the top navigation bar. A third red callout points to the 'HAUT NIVEAU' menu item, which is expanded to show 'Equipe de France' and other sub-items.

www.ffc.fr

DTN

Haut Niveau / Equipe de France

PRÉSENTATION DE LA DTN

- > Directeur Technique National
- > Conseiller
- > Conseiller technique
- > Travailler ou collaborer au sein de la DTN

HAUT NIVEAU

- > Equipe de France
- > Les facteurs de la performance
- > Les pôles
- > Parcours de l'excellence sportive

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION

- > Formation des cadres techniques fédéraux
- > Formation des cadres techniques professionnels
- > Double projet de l'athlète de Haut Niveau
- > Taxe d'apprentissage
- > Ressources documentaires

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- > Projet de ligue
- > Relation CTS
- > Relation Direction Régionale
- > Collectivité territoriale
- > Librairie – vente en ligne

MÉDICAL – LUTTE CONTRE LE DOPAGE